



POLE SPORTIF

Bernard BROUSSET
Tél : 06.27.50.07.44

COMMISSION SENIORS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75

PV N°35 DU SAMEDI 03/05/2025

Réunion du lundi 28 avril 2025

Président : BOUGUERRA Momo - 06 79 86 22 79

Membre : CHEUCLE Christian - 06 23 01 02 81

NOTE AUX CLUBS

- Les clubs doivent impérativement correspondre avec la Commission Seniors à l'adresse suivante : seniors-loire@loire.fff.fr

COURRIERS RECUS

Roannais Foot 42 : concerne votre changement de terrain et heure du 27 avril ; concerne votre changement de date : refus.

Chambéon Magneux : concerne votre demande d'information sur votre classement.

Jonzieux St Romain : concerne votre changement de terrain.

Veauce : concerne votre problème de FMI.

St Chamond : concerne votre changement de terrain.

St Jean Bonnefonds : concerne votre changement de terrain.

Veauce : concerne votre changement d'horaire.

St Anthème : concerne votre changement d'horaire.

Firminy : concerne votre changement de terrain et d'horaire.

St Just St Rambert : concerne votre changement d'horaire.

Pays de Coise : concerne votre changement de terrain.

Le Creux : concerne votre forfait du 27 avril.

Astrée : concerne votre problème de FMI.

Champdieu Marcilly : concerne votre forfait du 27 avril.

St Paul en Jarez : concerne votre changement d'horaire en Coupe de la Loire.

Savigneux Montbrison : concerne votre arrêté municipal.

Laurafoot : concerne la date d'engagement en Coupe de France.

Villars : concerne l'horaire et la date de votre match de Coupe de la Loire : c'est un bug.

Abh : concerne votre changement d'horaire en D5 : attente de l'accord du club adverse.

IMPORTANT

Tous les clubs de **D4 Poule F** sont priés de noter le **forfait général** de l'équipe de **Le Creux St Chamond**.

RAPPEL AUX CLUBS

- Plusieurs clubs sont équipés de complexe sportif avec des terrains en herbe et synthétique : il est demandé à toutes les équipes se déplaçant sur ces complexes de se munir de chaussures adéquates pour la pratique du football sur les deux surfaces de jeu concernées (herbe et synthétique).